



Patron fumeur !

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 29 décembre 2007

Dans tous les articles et même dans les textes officiels, on ne parle que des problèmes de tabagisme liés aux employés. Mais je travaille dans une petite entreprise où nous sommes 4 salariés non fumeurs et le problème vient de notre patron qui se moque bien de la loi et surtout de notre santé. Que faire ?

Réponse :

Si vous estimez que votre santé est mise en danger par le tabagisme passif dans votre lieu de travail, vous pouvez indifféremment

Demander l'aide de l'inspection du travail qui a désormais compétence pour constater et réprimer cette infraction
Faire appel à notre service de mise en demeure
Exercer votre droit de retrait
Ou même, déposer une plainte devant le procureur de la République si l'inspection du travail n'intervient pas.